

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
-----  
PAIX TRAVAIL PATRIE  
-----  
RÉGION DU CENTRE  
-----  
DÉPARTEMENT DU MFOUNDI  
-----  
COMMUNE  
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ IV  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
-----  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
-----  
CENTRE REGION  
-----  
MFOUNDI DIVISION  
-----  
YAOUNDE IV DISTRICT COUNCIL  
-----

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
-----  
SERVICE DU PATRIMOINE DES AFFAIRES FONCIERES  
ET DES MARCHES PUBLICS  
-----

GENERAL SECRETARIAT  
-----  
HERITAGE AND LAND AFFAIRS AND  
PUBLIC CONTRACTS UNIT SERVICE  
-----

**DECISION n° D.A.../D/CA/YDEIV/CIPM/SG/SPAFMP**  
*Portant attribution d'un marché*

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV**  
**Officier de l'Ordre National de la Valeur ;**

**Vu :**

- La constitution ;
- La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Le Décret n° 87-1365 du 24 Septembre 1987 portant création, création de la Communauté Urbaine de Yaoundé modifié et compléter par le Décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création des Communes d'Arrondissement ;
- Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
- Le Décret n°2012/074 du 8 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics et son modificatif n°2013/271 du 05/08/2013 ;
- Le Décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- Le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/74 du 08 mars 2012 portant création des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 000291/A/MINDDEVEL/DCTD du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints, à l'issue du Scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV, Département du Mfoundi, région du Centre ;
- La Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du Code des Marchés Publics ;
- La Circulaire n°003/ CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la Passation, l'exécution et le Contrôle des Marchés Publics ;
- La Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
- La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

- La circulaire N° 0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, relative aux modalités de constitution, de consignations, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- Arrêté N° 333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence n°02/AONO/CA/YDEIV/CIPM du 13 Mars 2026, relatif à l'équipement des Centres de Santé Intégrés dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV en 6 lots ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Mairie de Yaoundé IV en date du 07/05/2026.

**Décide :**

Article 1er : les soumissionnaires ci-après ont été retenus pour l'équipement des Centres de Santé Intégrés (CSI) de Meyo, Toutouli, Mimboman, Ekounou et Nkolo, ainsi que du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Nkomo, dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV en 6 lots que, lesdits lots ont été attribués respectivement à :

- Lot 1 : ETS BESSALA & FILS, BP: 1364 Yde, tél : 699 32 15 54 pour un montant ttc de 7 973 085 FCFA, pour un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours ;
- Lot2 : ETS INTERNATIONAL PARTNERSHIP COMPANY BP: - TEL: 694 42 49 59 pour un montant ttc de 7 949 820 FCFA et un délai de livraison quarante-cinq (45) jours ;
- Lot 3: ETS BESSALA & FILS, BP: 1364 Yde, tél : 699 32 15 54 pour un montant ttc de 7 973 085 FCFA, pour un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours ;
- Lot 4 : ETS CRESCENDO, BP ; 16099 Yde Tel : 651 425 184 pour un montant TTC 7 996 905 FCFA et un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours ;
- Lot 4 : ETS CRESCENDO, BP : 16099 Yde Tel : 651 425 184 pour un montant TTC 7 996 905 FCFA et un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours ;
- Lot 6 : ETS INTERNATIONAL PARTNERSHIP COMPANY BP: - TEL: 694 42 49 59 pour un montant ttc de 9 999 113 FCFA et un délai de livraison quarante-cinq (45) jours ;

**Article 2 :** la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé le, **12 MAI 2026**



LE MAIRE

**Gabriel B. EFFILA**  
Maire de Yaoundé 4<sup>ème</sup>

**Ampliations :**

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ Président CIPM
- ✓ Intéressé
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archive